Image not found or type unknown

Affaire familliale en attente de jugement

Par **Nima**, le **29/06/2013** à **09:41**

Bonjour à tous,

Il y a deux ans de cela, en avril 2011, j'ai porté plainte contre deux de mes frères pour séquestration avec libération en moins de sept jours, et pour l'un deux j'y ai ajouté harcèlement sexuel, des faits qui dataient de très longtemps.
Ils ont été mis en détention provisoire, pour l'un il y est resté deux-trois mois et pour l'autre presque six mois. Entre temps, j'ai retiré ma plainte, car cela me faisait souffrir de voir mes frères en prison, et je culpabilisais beaucoup. Du coup, peu de temps après avoir été auditionné une première fois, j'ai prétendu avoir menti sur tout, en ce qui concerne le harcèlement, afin d'alléger la peine de mon frère. J'ai été auditionné une seconde fois par un nouveau juge et j'ai été entendu pour dire tout cela. Aujourd'hui, j'ai l'impression que l'affaire est au point mord, je ne sais pas quelle démarche entreprendre, à savoir que je n'ai plus d'avocat, mais que je suis toujours partie civile. N'y a-t-il pas un moyen d'avoir des renseignements sur cette affaire, sans même avoir d'avocat? Est-ce normal que cela dure aussi longtemps?
Merci à tous pour les réponses que vous pourrez m'apporter.

Par **youris**, le **29/06/2013** à **10:17**

bjr,
si vous avez retiré votre plainte, juridiquement cette affaire ne vous concerne plus.
il est possible que le juge d'instruction ait rendu un non lieu et que l'affaire soit classée.
cdt

Par **Nima**, le **29/06/2013** à **10:22**

Bonjour Youris,

Merci de votre réponse, je sais bien que même en ayant retiré ma plainte, le procureur peut toujours poursuivre mes frères. L'affaire est toujours en cours, car le commissariat m'a contacté dernièrement, ainsi que mes parents. Je ne comprends pas trop pourquoi.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés